

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

ID : 037-200072981-20231031-D2023\_177-DE



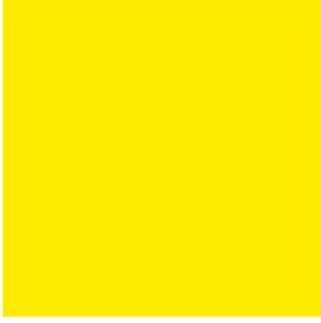
# RAPPORT D'ACTIVITÉ

SATESE 37

2022



# SOMMAIRE

	<b>LE SYNDICAT</b>	<b>4</b>
	LA GOUVERNANCE	4
	LES COLLABORATEURS	5
	LES COMPÉTENCES	6
	LES ADHÉRENTS	7
	<b>LES MISSIONS</b>	
	<b>l'assainissement collectif</b>	<b>8</b>
	L'ASSISTANCE TECHNIQUE	8 - 9
	LA PRESTATION TRAVAUX	10
	LES ÉTUDES SPÉCIFIQUES	11
	<b>LES MISSIONS</b>	
	<b>l'assainissement non collectif</b>	<b>12</b>
	LES CONTRÔLES	12
	L'APPUI ET L'ANIMATION	13
	<b>LES MOYENS</b>	<b>14</b>
	LES FINANCES	14 - 15
	LA COMMUNICATION	16
	L'ÉCOUTE CLIENT	17
	LA CERTIFICATION	18
	LES PARTENAIRES	19
	<b>LES FAITS MARQUANTS</b>	<b>20 - 21</b>
	<b>LES ANNEXES</b>	<b>22 - 23</b>

## RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Le SATESE 37 a choisi d'établir chaque année un « rapport d'activité » retraçant l'ensemble des actions réalisées dans le cadre de ses différentes compétences et ce, dans le but d'accroître la transparence des relations du Syndicat, tant avec les collectivités membres qu'avec les usagers.

# ÉDITO



## Plus grand est l'obstacle...

Nous pensions (enfin) entrevoir une « éclaircie » avec la pandémie de Covid-19 derrière nous... à tort !

2022 a été marquée par un choc énergétique majeur entraînant une hausse brutale des coûts d'approvisionnement ; année marquée également par la confirmation que le défi du réchauffement climatique nous oblige à accélérer notre adaptation à ce changement.

Pour apporter sa « pierre à l'édifice », le SATESE 37 a décidé de poursuivre son action en faveur de l'environnement, en renforçant mais aussi en diversifiant ses interventions et ce, sur la quasi-totalité du département d'Indre-et-Loire.

Parallèlement, il a été demandé à l'équipe de se mobiliser afin d'améliorer la performance énergétique du syndicat, en engageant un plan de sobriété permettant une baisse significative de la consommation de ses infrastructures.

Je tiens à les remercier pour cet effort.

Optimiser l'usage de nos locaux en fonction de leur utilisation, lutter contre l'énergie consommée parfois à tort, faire adopter des gestes simples et initier des bonnes pratiques, des mesures ambitieuses qui devraient permettre au SATESE 37 d'être encore plus vertueux et d'être ainsi à la hauteur des nombreux enjeux qui se présentent à lui.

*« Plus grand est l'obstacle, et plus grande est la joie de le surmonter. » Molière*

Je vous souhaite, à toutes et tous, une agréable lecture.

**Joël PELICOT**  
Président du SATESE 37



## La fleur de l'âge !

À bientôt 50 ans, le SATESE 37 continue d'écrire son histoire.

Ce rapport d'activité démontre, malgré un contexte toujours aussi compliqué, la mobilisation et l'implication, aux côtés des Elu(e)s, de

l'ensemble des agents du syndicat, ses forces vives.

Il témoigne également de l'esprit de cohésion et de solidarité de notre territoire, mais aussi de l'importance du travail partenarial.

Au fil des pages, vous allez parcourir la synthèse des actions engagées en 2022. De nouveaux services et des visions stratégiques ont été déployés tout au long de l'année.

L'adaptation continue de notre syndicat, de son organisation et de ses processus, dans un objectif de performance et de sobriété, notamment dans l'utilisation des deniers publics, reste au cœur de l'engagement collectif des agents du SATESE 37.

Je profite de cette occasion pour souligner le professionnalisme de l'équipe, qui s'investit pleinement au quotidien dans ses missions pour un service public de qualité.

Pour tout cela, je tiens à la remercier chaleureusement.

**Rodolphe ROUAULT**  
Directeur Général

# LE SYNDICAT

## LA GOUVERNANCE



### La composition du Comité Syndical

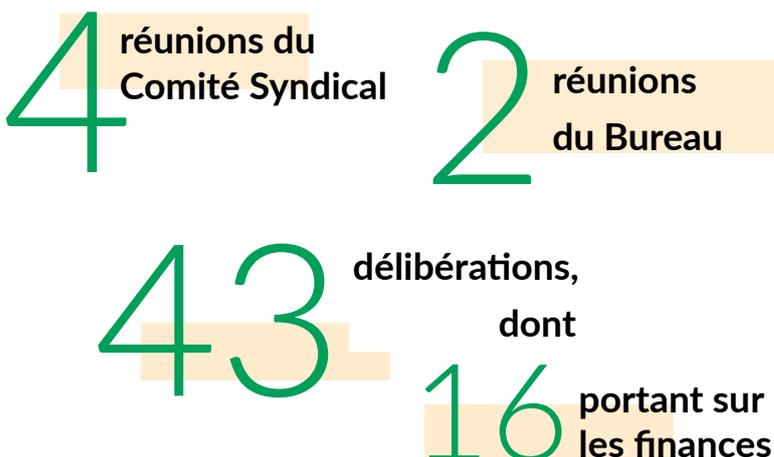
Le SATESE 37 est administré par un organe délibérant, le Comité Syndical, composé de délégué(e)s élu(e)s par les assemblées des collectivités membres, à savoir :

► 1 délégué(e) titulaire et 1 délégué(e) suppléant(e) par tranche de 10 000 habitants commencée et dans la limite de 50 000 habitants, quel que soit le nombre de compétences transférées par la collectivité.

Ce Comité Syndical dispose d'une compétence générale pour gérer l'ensemble des activités du Syndicat.

Au 31 décembre 2022, 112 délégué(e)s titulaires siègent au sein de ce comité.

### Les réunions en chiffres



### La composition du Bureau

Le Bureau du SATESE 37 est composé de délégué(e)s, membres du Comité Syndical, élu(e)s par leurs pairs. Il est appelé à prendre des décisions sur les affaires qui lui ont été confiées par l'organe délibérant.

Au 31 décembre 2022, le Bureau est constitué de 9 Elu(e)s : 1 Président, 5 Vice-Président(e)s et 3 membres.



#### Joël PELICOT

Délégué de Saint-Antoine-du-Rocher,  
Président



#### Stéphanie RIOCREUX

Déléguée de la CC Touraine Ouest Val de Loire,  
1<sup>re</sup> Vice-Présidente chargée des finances et de la communication externe



#### Bertrand RITOURET

Délégué de Tours Métropole Val de Loire,  
2<sup>e</sup> Vice-Président chargé des ressources humaines et des équipements



#### LionelCHANTELOUP

Délégué de la CC Bléré-Val de Cher  
3<sup>e</sup> Vice-Présidente chargée de l'assainissement non collectif



#### Valérie TUROT

Déléguée du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,  
4<sup>e</sup> Vice-Présidente chargée de l'assainissement collectif et de la prestation travaux



#### Bernard ELIAUME

Délégué de Maillé,  
5<sup>e</sup> Vice-Président chargé de la démarche qualité



#### Régine REZEAU

Déléguée de la CC Loches Sud Touraine  
Membre



#### Jean LEDDET

Délégué d'Epeigné-sur-Dême  
Membre



#### Alexandre GIBALT

Délégué de la Tour-Saint-Gelin  
Membre

# LE SYNDICAT

## LES COLLABORATEURS

### Une organisation structurée

#### Répartition des effectifs H/F par filières au 31/12/2022

Filière technique : 15. H10 (67%). F5 (33%)

Filière administrative : 7. H2 (29%). F5 (71%)

#### Répartition des Équivalents

##### Temps Plein par service

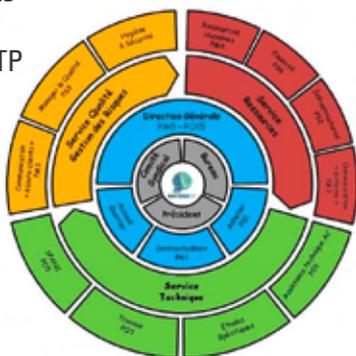
Direction Générale : 2,30 ETP

Ressources : 2,75 ETP

Technique : 15,45 ETP

Qualité Gestion

des Risques : 1,10 ETP



### Des effectifs maîtrisés

Mouvements de personnel : 2 arrivées et 4 départs

Turn-over : 12,50%

### Des compétences confirmées

#### Niveau de formation initiale

93% des technicien(ne)s ont un niveau de formation initiale > ou = à BAC+2

#### Actions de formations suivies en 2022

23 actions

En moyenne, 1,92 action par agent ayant suivi une formation

Coût : 7 252 €

### Un environnement de travail sécurisé

#### Santé et sécurité au travail

Taux d'absentéisme : 3,49%

(Taux en 2021 pour la Fonction Publique Territoriale : 9,60% - Source Panorama 2022 SOFAXIS)

Accident de travail : 0

#### Plan d'action Hygiène et

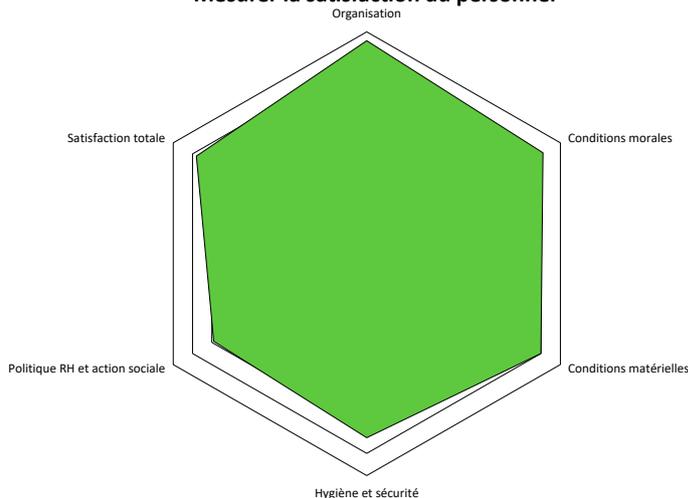
Sécurité : 33 500 € (suivi médical, contrôles périodiques, dépenses liées aux activités, améliorations - Source Plan d'action H&S 2022 réalisé)

#### Satisfaction des agents

Satisfaction globale : 88%

- Organisation : 96%
- Conditions morales : 91%
- Conditions matérielles : 90%
- Hygiène et sécurité : 83%
- Politique RH et action sociale : 79%

#### Mesurer la satisfaction du personnel



#### Le SATESE 37 en mouvement(s)

L'année 2022 a été marquée par plusieurs départs (4) pour différents motifs : disponibilité, mutation externe, retraite et fin de contrat.

Si les mouvements (2) enregistrés au Service Technique (fonctions opérationnelles) ont été numériquement compensés par des recrutements externes, il a été décidé le non-remplacement des 2 autres départs enregistrés respectivement à la Direction Générale et au Service Ressources (fonctions transversales).

Dans le premier cas, le poste d'Assistante de Direction a été pourvu en interne, dans le cadre d'une réorganisation

des services. S'agissant du second cas, à savoir le poste de Responsable informatique/téléphonie, le choix s'est porté sur une externalisation de la fonction. Le SATESE 37 a ainsi décidé de faire appel aux compétences du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA, via une adhésion audit groupement.

Avec le contexte économique rencontré en 2022 (et qui se poursuit d'ailleurs en 2023), le syndicat a dû faire preuve de prudence, mais aussi d'imagination, pour contenir ses effectifs (et la masse salariale correspondante), tout en gardant à l'œil l'environnement de travail et les conditions proposées aux agents.

Rodolphe Rouault

# LE SYNDICAT

## LES COMPÉTENCES

### ■ La compétence du département :

Dans son article L3232-1-1, le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que :

«... pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, le département met à la disposition des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de **l'assainissement**, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques, de la prévention des inondations, de la voirie, de la mobilité, de l'aménagement et de l'habitat, une **assistance technique** dans des conditions déterminées par convention.

Le département peut déléguer ces missions d'assistance technique à un **syndicat mixte** constitué en application de l'article L5721-2 dont il est **membre**. »

Par délibération en date du 20 décembre 2010, le Conseil Général (devenu depuis Départemental) d'Indre-et-Loire a décidé d'**adhérer au SATESE 37**, afin de confier à ce dernier l'exercice de la compétence départementale relative à l'assainissement.

### ■ La compétence des collectivités en assainissement collectif :

Dans son article L2224-8, le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les collectivités sont compétentes en matière d'assainissement des eaux usées.

Les collectivités **adhérentes** au SATESE 37 bénéficient, dans le domaine de l'assainissement collectif :

- de **l'assistance technique**, de la **validation de l'autosurveillance**, ainsi que de conseils et formations sur le fonctionnement, l'exploitation et l'investissement des installations.

- du **contrôle des raccordements** au réseau public de collecte des eaux usées, comprenant la vérification de la qualité d'exécution des travaux et la vérification du maintien de l'ouvrage en bon état de fonctionnement.

### ■ La compétence des collectivités en assainissement non collectif :

Dans son article L2224-8, le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les collectivités sont compétentes en matière d'assainissement des eaux usées.

Les collectivités **adhérentes** au SATESE 37 confient à ce dernier, dans le domaine de l'assainissement non collectif :

- des **contrôles et diagnostics** des installations situées dans le périmètre d'immeubles non raccordés au réseau public de collecte,
- de **l'animation** d'opérations groupées de travaux de réhabilitation des installations d'ANC, menées en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB).

### La prestation travaux

Dans le cadre de son savoir-faire, le SATESE 37 peut également proposer aux maîtres d'ouvrage une assistance en matière de travaux de construction, d'extension ou d'aménagement de dispositifs d'épuration d'assainissement collectif.

### Les autres prestations de service

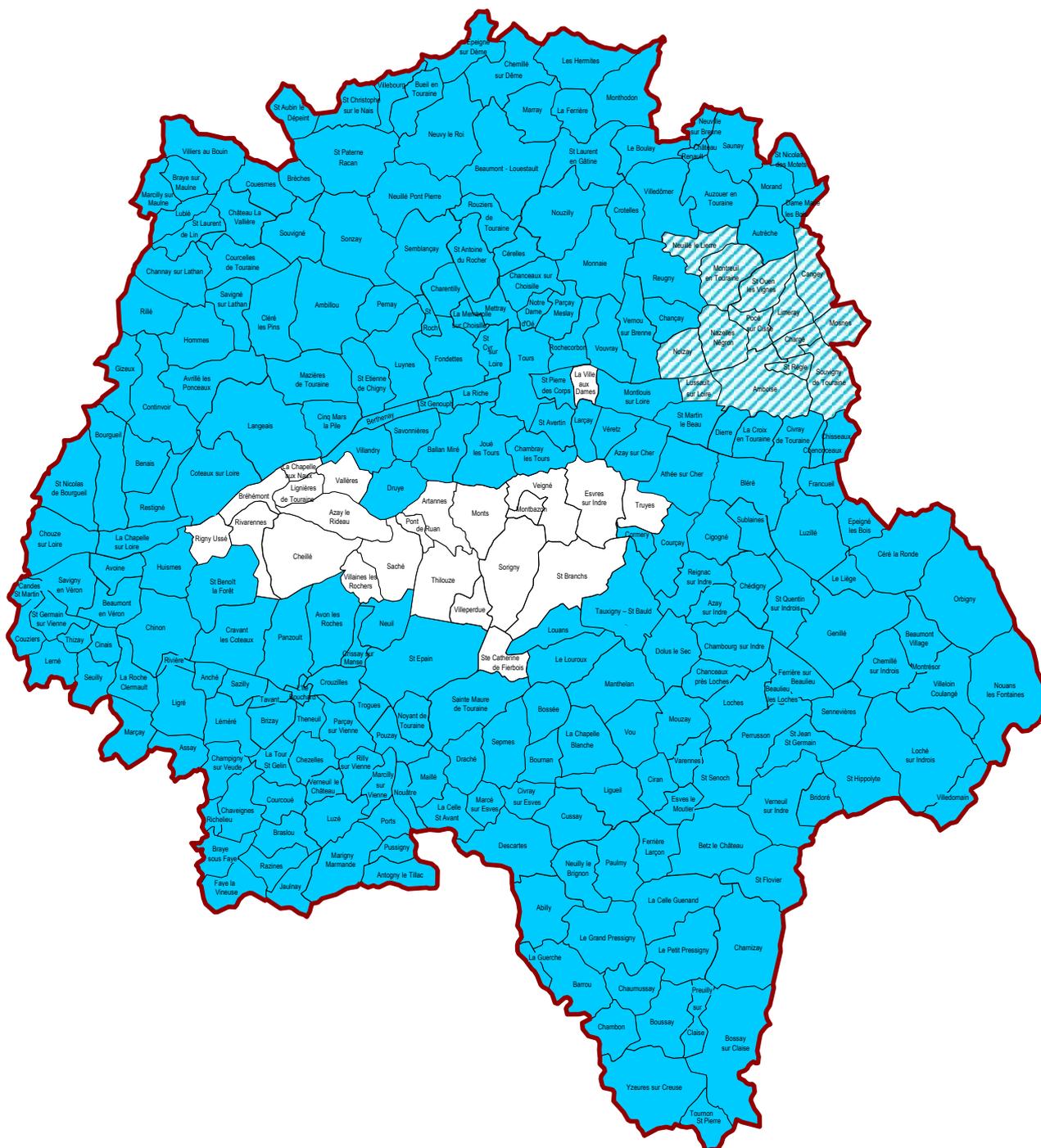
Enfin, en matière d'assainissement, le SATESE 37 peut être amené, à titre accessoire et dans le respect des règles de publicité et de mise en concurrence, à proposer des prestations de service répondant aux besoins spécifiques de ses adhérents ou de tiers (notamment les industriels et les établissements publics/privés).



# LE SYNDICAT

## LES ADHÉRENTS

### Les adhérents du SATESE 37 au 31 décembre 2022



- 235 Communes adhérentes (directement ou en tant que membre d'un EPCI)
- 14 Communes non adhérentes « associées » (directement ou en tant que membre d'un EPCI)
- 23 Communes non adhérentes

# LES MISSIONS

## l'assainissement collectif

### L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET LA VALIDATION DE L'AUTOSURVEILLANCE

#### L'objectif de la mission

- ▶ Accompagner les maîtres d'ouvrage dans l'optimisation du fonctionnement de leurs installations et permettre à ces derniers de répondre à leurs obligations réglementaires.



#### La description de la mission

- ▶ Procéder, à partir de visites sur le terrain, à une analyse du fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif (formulation d'un avis extérieur, neutre et impartial)
- ▶ Vérifier les équipements d'autosurveillance et valider les données produites



#### Les bénéficiaires de la mission

Collectivités - Industriels  
Etablissements publics et privés  
Exploitants de station d'épuration

#### Les moyens opérationnels

Techniciens référents - Secrétaire  
Véhicules équipés  
Logiciel métier (NEPTUNE)  
Appareils de mesure

#### L'activité 2022 en chiffres



**248**

stations d'épuration suivies



**près de 900**

visites sur site réalisées



**+ de 800**

comptes-rendus rédigés



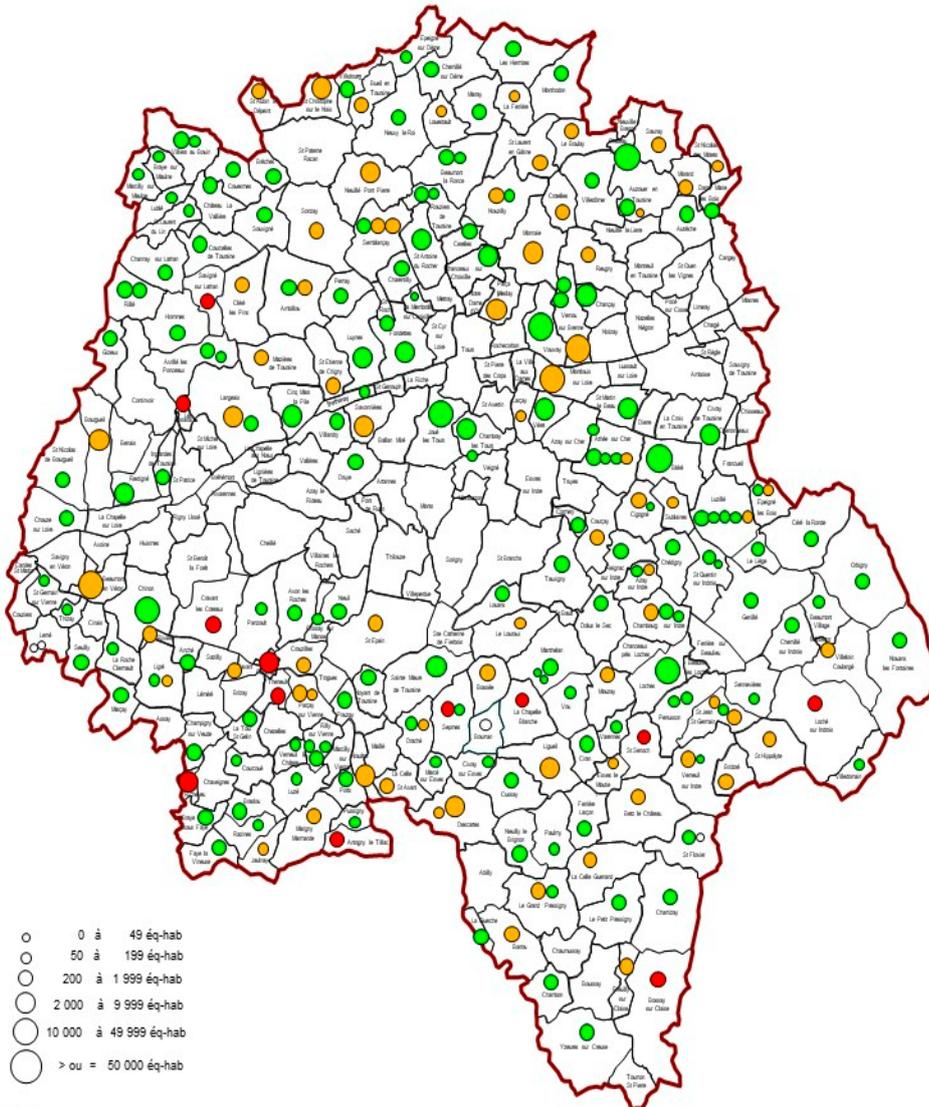
**près de 100**

réunions organisées



## INDRE-ET-LOIRE

### Indicateurs de fonctionnement des systèmes d'assainissement de collectivités suivis par le SATESE 37 en 2022



- 0 à 49 éq-hab
- 50 à 199 éq-hab
- 200 à 1 999 éq-hab
- 2 000 à 9 999 éq-hab
- 10 000 à 49 999 éq-hab
- > ou = 50 000 éq-hab

- **Fonctionnement satisfaisant** : correspond au potentiel de la station, respect des normes de rejet, bonne fiabilité (réseau ET station), production de boues satisfaisante...
- **Fonctionnement moyen** : rejets de qualité variable, dépassements ponctuels des normes, dysfonctionnements ponctuels (réseau ET station), fiabilité fluctuante...
- **Mauvais fonctionnement** : éloigné du potentiel de la station, normes de rejet régulièrement dépassées, dysfonctionnements réguliers (réseau ET station), mauvaise fiabilité, pertes de boues...
- Jugement impossible** : absence de données ou données insuffisantes

Dernière mise à jour : Décembre 2022

## LE MOT DU RESPONSABLE

L'année 2022 s'est inscrite pour l'essentiel dans la continuité technique des années précédentes.

On peut toutefois noter la mise en place d'une formation aux agents en charge de l'exploitation de stations d'épuration « à lits de roseaux », ainsi que la poursuite de l'accompagnement à l'essor de l'activité de contrôle des raccordements.

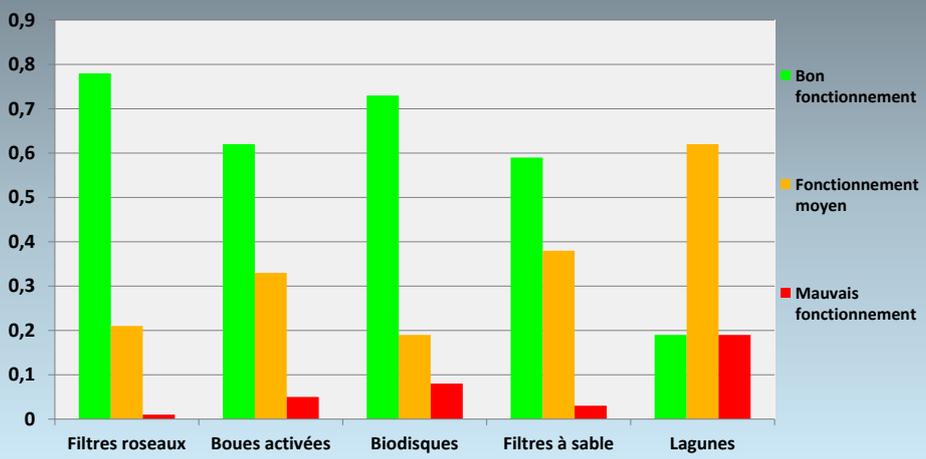
Le départ d'un agent et les difficultés de recrutement qui ont suivi, ont nécessité une adaptation des secteurs d'intervention, afin de se répartir l'activité d'une partie du secteur sud du département.

Dans ce contexte et plus que jamais, « l'esprit d'équipe », l'attachement au SATESE 37 et au métier de technicien « suivi station » sont des valeurs essentielles qui nous permettront de faire face aux difficultés de personnel à venir.

*Antony Rodier*



### 2022 : "qualité" de fonctionnement et type de stations



# LES MISSIONS

## l'assainissement collectif

### LA PRESTATION TRAVAUX

#### L'objectif de la mission

- ▶ Permettre aux maîtres d'ouvrage de disposer de stations d'épuration fiables, performantes et répondant aux exigences réglementaires.
- Contribuer à une meilleure efficacité de l'argent public investi.

#### La description de la mission

- ▶ Apporter des avis techniques sur les projets de construction, d'extension ou d'aménagement de stations d'épuration
- ▶ Aider à l'exécution des travaux et à la réception préalable des installations
- ▶ Rédiger le manuel d'autosurveillance
- ▶ Réaliser un bilan 24 heures

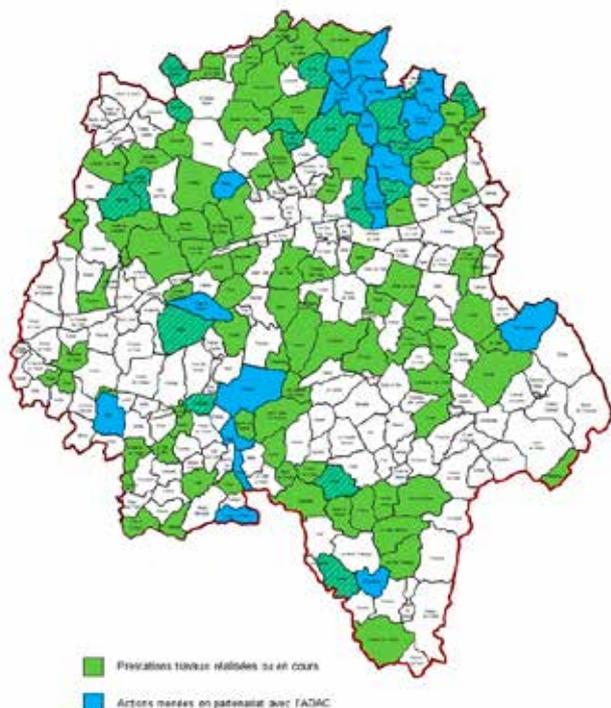
#### Les bénéficiaires de la mission

Collectivités - Constructeurs de station d'épuration

#### Les moyens opérationnels

Techniciens référents - Secrétaire  
Véhicules équipés - Logiciel métier (NEPTUNE)  
Appareils de mesure

**L'action du SATESE 37 au profit des collectivités : prestations travaux depuis 2006 et partenariats ADAC depuis 2015**



#### L'activité 2022 en chiffres

**8** avis techniques  
(avant-projet, CCTP, projet)

**2** suivis de chantier

**7** actions menées  
en partenariat avec l'ADAC 37

#### LE MOT DU RESPONSABLE

##### L'ingénierie territoriale au SATESE 37...

Le SATESE 37 s'inscrit de plus en plus dans cette démarche, notamment par les actions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) qu'il mène au profit des collectivités.

En collaboration avec l'ADAC 37 et avec les services marchés des collectivités, le SATESE 37 vous accompagne dans :

- la consultation et le suivi de bureaux d'études
  - études diagnostiques et schéma directeur d'assainissement collectif,
  - études d'aide à la décision,
  - études et mise en place des futurs modes de gestion des services d'assainissement collectif...
- la consultation de maîtres d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement collectif,
- les projets et les réalisations des stations d'épuration (prestations travaux),
- la consultation et le suivi des prestataires de service pour l'exploitation des réseaux et des stations d'épuration.

Dans l'attente du développement d'autres missions...

Laurent Brulé



# LES MISSIONS

## l'assainissement collectif

### LES ÉTUDES SPÉCIFIQUES

#### L'objectif de la mission

- ▶ Répondre aux besoins spécifiques, techniques comme administratifs, des maîtres d'ouvrage.
- ▶ Permettre aux différents acteurs de l'assainissement collectif de disposer d'une information actualisée et complète.
- ▶ Alimenter le champ de la connaissance.

#### La description de la mission

- ▶ Réaliser des mesures de rejet
- ▶ Réaliser des vérifications dans le domaine de la métrologie
- ▶ Élaborer des autorisations ou des conventions de déversement portant sur le raccordement d'effluents non domestiques au réseau d'assainissement
- ▶ Réaliser des prestations particulières
- ▶ Favoriser l'amélioration de la connaissance des systèmes d'assainissement
- ▶ Contribuer à la réalisation de stations d'épuration de haute qualité
- ▶ Réaliser des études et retours d'expérience

#### Les bénéficiaires de la mission

Collectivités - Industriels - Établissements publics et privés - Constructeurs et exploitants de stations d'épuration - Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) - Direction Départementale des Territoires (DDT) - Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE)

#### Les moyens opérationnels

Techniciens référents - Secrétaire - Véhicules équipés  
Logiciel métier (NEPTUNE) - Appareils de mesure



#### L'activité 2022 en chiffres

**19** prestations particulières

**5** vérifications métrologiques réalisées

près de **60** visites « réseau »

- ▶ Accompagnement des collectivités dans le cadre du transfert de compétence assainissement
- ▶ Aide à l'équipement en matière d'autosurveillance
- ▶ Animation d'une journée de formation « Élu(e)s »
- ▶ Animation d'une journée de formation « Préposés de station d'épuration »
- ▶ Participation à une étude sur la déphosphatation (INRAE)

#### LE MOT DU RESPONSABLE



**Les réseaux d'assainissement, un patrimoine invisible... qui mérite le coup d'œil**

Parents pauvres de l'assainissement, les réseaux jouent pourtant un rôle crucial dans le cycle de l'Eau et dans le maintien de conditions sanitaires décentes : collecter et transporter de façon fiable et durable les eaux usées jusqu'aux stations d'épuration et ce, 365 jours par an.

Depuis plus de 10 ans, le SATESE 37 porte aussi une attention particulière sur ces infrastructures et sur les eaux usées qu'elles véhiculent. Chaque année, ce sont près de 100 visites qui sont réalisées sur les postes de relevage, les trop-pleins, les points stratégiques des réseaux, pour apprécier leur état structurel mais aussi leurs conditions de fonctionnement. Par ailleurs, de plus en plus d'actions sont menées visant à une meilleure maîtrise de la "qualité" des eaux usées rejetées dans les réseaux (rédaction de règlement d'assainissement, d'autorisation de déversement et de convention de raccordement, contrôles de branchement, suivi d'installations viticoles mais aussi de rejets industriels, contrôle des points de déversement...).

Le bon fonctionnement des stations d'épuration, la "qualité" des boues épandues et la qualité des milieux naturels dépendent aussi du bon fonctionnement des réseaux d'assainissement et de la maîtrise de la qualité et de la quantité des eaux usées qui y sont rejetées.

Stéphane Jayle

# LES MISSIONS

## l'assainissement non collectif

### LES CONTRÔLES



#### L'objectif de la mission

- ▶ Réaliser les contrôles obligatoires définis par la réglementation.
- ▶ Apporter des conseils et recommandations aux acteurs de l'assainissement non collectif.

#### La description de la mission

- ▶ Vérifier, à partir de visites sur le terrain, la conception et la réalisation des installations neuves ou à réhabiliter
- ▶ Vérifier le fonctionnement et l'entretien des installations existantes, notamment en cas de vente immobilière
- ▶ Apporter si besoin des conseils techniques

#### Les bénéficiaires de la mission

Usagers - Collectivités - Notaires - Agences immobilières

#### Les moyens opérationnels

Techniciens référents - Secrétaires - Véhicules équipés - Logiciel métier avec cartographie (VISIO ANC) - Cadastre



#### L'activité 2022 en chiffres

**93** visites « contrôle de fonctionnement »

**603** visites « projet »

**571** visites « réalisation »

**863** visites « diagnostic immobilier »

**+ de 2 100** rapports de contrôle rédigés

#### LE MOT DU RESPONSABLE

##### Une continuité de service malgré des mouvements de personnel

L'année 2022 a été marquée par des mouvements de personnel avec le départ d'un agent en poste depuis 23 ans qui assurait la fonction d'adjoint au sein de l'équipe SPANC, la formation d'un agent recruté fin 2021 et une période d'arrêt prolongé d'un agent sur la moitié de l'année.

Par ailleurs, le contrôle de branchement (au réseau d'assainissement collectif), activité récemment mise en place et gérée par l'équipe du SPANC, a connu une montée en puissance avec 220 visites réalisées. Cette situation a nécessité une adaptation du service et une priorisation des contrôles. En effet, le contrôle périodique de fonctionnement a été mis en pause une partie de l'année, afin de pouvoir répondre dans les délais aux demandes reçues (projets, travaux et diagnostics lors des ventes d'habitations) et faire face aux nouvelles sollicitations

des notaires et agences immobilières pour les contrôles de branchement lors des ventes.

Il est à souligner encore cette année, l'absence de visite annulée malgré des périodes d'arrêt avec des tournées reprises parfois au pied levé. La mobilisation de l'équipe SPANC et la mise en place de suppléances ont permis de faire face à des imprévus restant non visibles et sans conséquence pour le particulier.

Enfin, l'année 2022 marque la fin de l'opération de réhabilitations financée par l'Agence de l'Eau. Le bilan positif de cette opération inédite débutée en 2018 a permis la réhabilitation de 432 installations pour un montant total de 1 790 063 € de subventions reversées aux propriétaires concernés.



Olivier Douillard

# LES MISSIONS

## l'assainissement non collectif

### L'APPUI ET L'ANIMATION

#### L'objectif de la mission

- ▶ Permettre aux différents acteurs de l'assainissement non collectif de disposer d'une information actualisée et complète.
- ▶ Promouvoir les bonnes pratiques.

#### La description de la mission

- ▶ Assurer une veille technique et réglementaire
- ▶ Élaborer des documents techniques à fin de communication
- ▶ Participer à des groupes de travail régionaux voire nationaux
- ▶ Réaliser des études et retours d'expérience

#### Les bénéficiaires de la mission

- Usagers - Collectivités
- Constructeurs et installateurs de dispositifs ANC
- Notaires - Agences immobilières

#### Les moyens opérationnels

- Techniciens - Secrétaires
- Outils de communication

#### L'activité 2022 en chiffres

**+ de 200** synthèses communales

**+ de 10** réunions organisées

**1** actualisation du tableau de suivi des dispositifs agréés

**11** participations aux GT Ministériels et à l'AFNOR

**1** retour d'expérience sur le fonctionnement des dispositifs agréés auprès des Ministères

#### LE MOT DU RESPONSABLE

##### Retour d'expérience des dispositifs agréés auprès des Ministères

Depuis 2010, la réglementation a intégré d'autres dispositifs pouvant être utilisés et mis en œuvre sur le terrain : microstations, filtres compacts et filtres plantés. Ces dispositifs, plus compacts que les installations traditionnelles historiques (tranchées d'épandage, filtres à sable...), permettent d'apporter des solutions sur les cas de réhabilitations présentant des contraintes de taille réduite de parcelle.

Cependant, la compacité de ces systèmes n'est pas sans inconvénient et des problèmes de fonctionnement sont mis en évidence sur le terrain, lors des contrôles en raison de leur entretien beaucoup plus fréquent et complexe. Malgré des essais sur plateforme durant près d'un an pour l'obtention de l'agrément, la robustesse de ces dispositifs n'est pas encore au niveau des installations traditionnelles.

Afin de réaliser un bilan sur le fonctionnement de ces dispositifs, le Ministère en charge de la Transition Ecologique et le Ministère de la Santé ont sollicité le SPANC-SATESE37 pour présenter un retour de terrain de 10 ans d'expérience auprès de la commission du PANANC (Plan d'Actions National sur l'Assainissement Non Collectif) le 31 mai 2022. Ce bilan doit permettre d'apporter des pistes d'évolutions dans la rédaction des futurs textes réglementaires.

Olivier Douillard



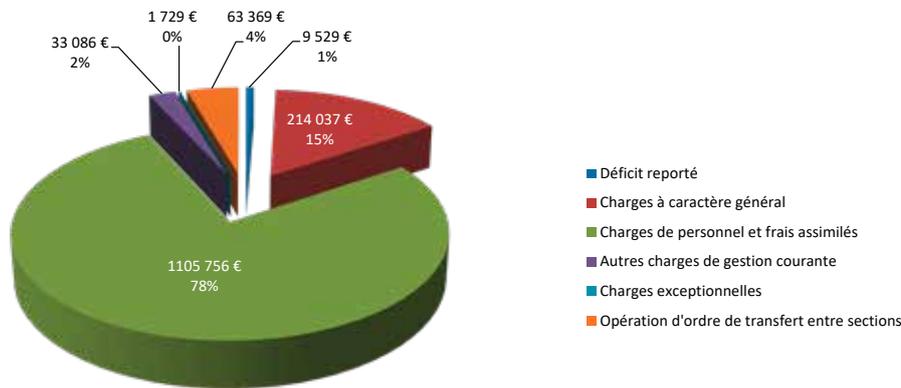
# LES MOYENS

## LES FINANCES

### Les dépenses de fonctionnement

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BUDGETS AGREGES 2022

1 431 506 €



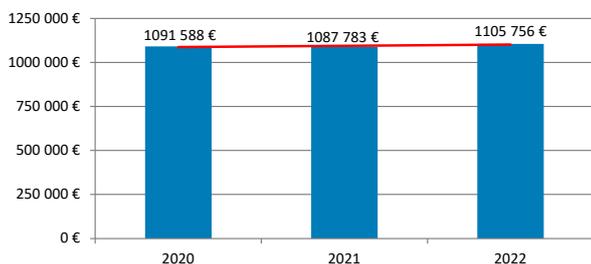
#### Evolution des charges à caractère général



De 2021 à 2022, une hausse des charges à caractère général de 1,12%.

=> Après le « retour à la normale » constaté en 2021, les charges ont connu une légère progression en 2022. Dans un contexte pourtant inflationniste, le SATESE 37 a réussi à contenir la hausse conjoncturelle de ses dépenses, notamment grâce à une baisse de sa consommation de fluides (électricité, gaz, eau). A noter cette année l'appel ponctuel à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le cadre de la renégociation des contrats d'assurances (hors assurance statutaire) du syndicat.

#### Evolution des charges de personnel et frais assimilés



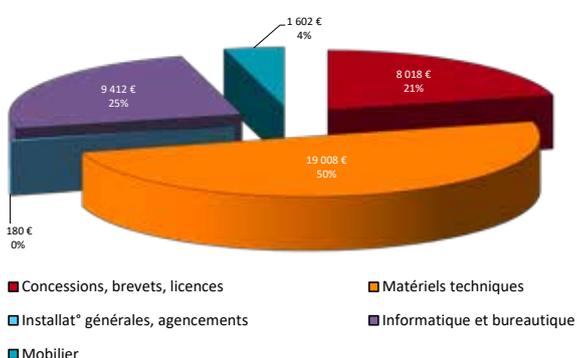
De 2021 à 2022, une hausse des dépenses de personnel de 1,65%.

=> En janvier 2022, recrutement d'un Technicien SPANC pour renforcer l'équipe, après la fin de contrat d'un agent en novembre 2021 ;  
=> En août 2022, mutation externe du Responsable informatique/téléphonie (non remplacé) ;  
=> En septembre 2022, recrutement d'une Technicienne SPANC pour remplacer un agent parti en disponibilité en avril de la même année ;  
=> En octobre 2022, départ à la retraite de l'Assistante du Directeur Général (remplacée en interne) ;  
=> En novembre 2022, fin de contrat d'une Technicienne AC (remplacée en 2023).

### Les dépenses d'investissement

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

38 220 €



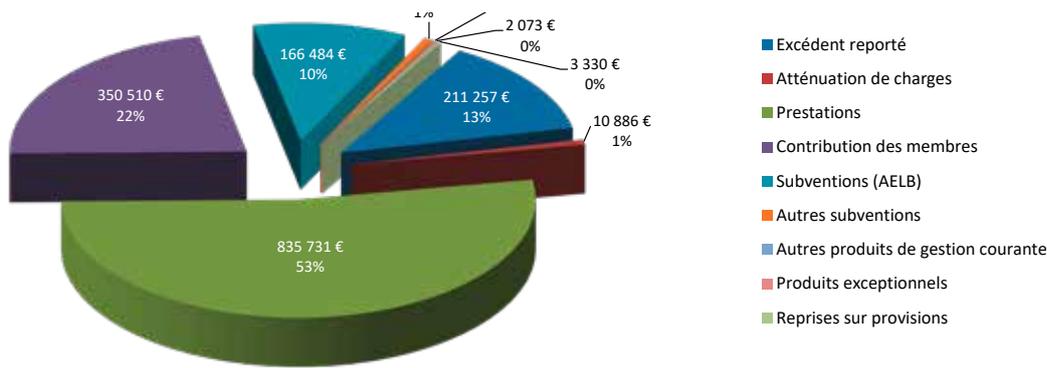
La poursuite de l'amélioration des conditions matérielles de travail.

=> Installation sur serveur du logiciel métier spécifique au « Contrôle des raccordements AC » ;  
=> Acquisition de matériels techniques (2 préleveurs, 1 débitmètre, 1 photomètre...) ;  
=> Renouvellement de PC, achat d'écrans supplémentaires, achat d'une Webcam permettant les réunions en visioconférence ;  
=> Acquisition de 5 fauteuils ergonomiques.

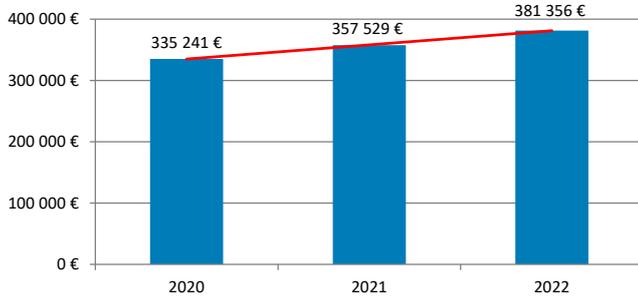
## Les recettes de fonctionnement

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BUDGETS AGREGES 2022

1 592 174 €



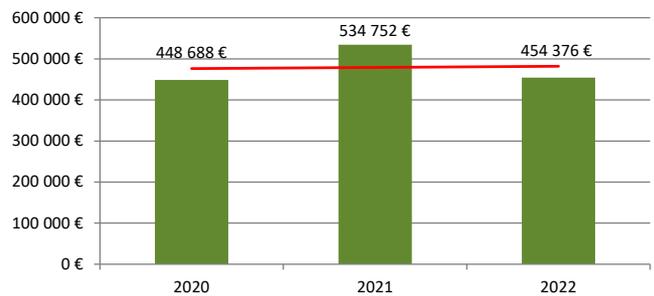
### Evolution des redevances d'assainissement collectif



De 2021 à 2022, une hausse des redevances d'assainissement collectif de 6,66%.

- => Légère baisse des « Etudes » (travaux et études spécifiques), prestations chargées de répondre aux besoins particuliers exprimés par les collectivités adhérentes/non adhérentes ou les services de l'Etat (ex. : DDT) ;
- => Renforcement des contrôles des raccordements au réseau public de collecte des eaux usées (235), notamment grâce à l'adhésion de nouveaux territoires.

### Evolution des redevances d'assainissement non collectif



De 2021 à 2022, une baisse des redevances d'assainissement non collectif de 15,03%.

- => Après une nette reprise en 2021, le SPANC-SATESE 37 a enregistré, comme en 2020, une nouvelle baisse de son activité. L'arrêt prolongé d'une Technicienne (3 mois), auquel s'est ajoutée une suspension de son activité « terrain » (2 mois), n'a pas permis au service d'atteindre les objectifs qui lui avaient été fixés pour l'année, en matière de contrôles SPANC.

## Les recettes d'investissement

### RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022

223 655 €



L'absence de financement des investissements par la section de fonctionnement.

- => Des investissements maîtrisés et exclusivement autofinancés par les recettes de la section.



### Une année en « demi-teinte »

Après une année 2021 marquée par un retour à la normale de ses finances, la crise sanitaire étant désormais du passé, le SATESE 37 a obtenu, en 2022, des résultats plutôt mitigés.

Dans un contexte économique relativement délicat, marqué par une inflation galopante (+5,2% en 2022 selon l'INSEE), le syndicat a réussi toutefois à contenir le niveau de ses principales dépenses, limitant ainsi l'augmentation de ses « charges à caractère général » à 2 400 euros et celle de ses « charges de personnel » à 18 000 euros, par rapport à l'an passé. Les efforts réalisés tant dans la rationalisation des achats que dans l'optimisation des effectifs ont ainsi porté leurs fruits.

Pour autant, les recettes n'ont pas été à la hauteur des attentes. Si les redevances assainissement collectif ont progressé de près de 24 000 euros, principalement grâce au renforcement de l'activité « contrôle des raccordements AC », les recettes issues des prestations assainissement non collectif ont baissé pour leur part de 80 000 euros, en grande partie en raison de l'absence prolongée d'un agent du SPANC.

Ces résultats mitigés confirment, si besoin en était, la relative fragilité du budget de notre syndicat et la nécessaire surveillance au quotidien des dépenses comme des recettes.

Rodolphe ROUAULT

# LES MOYENS

## LA COMMUNICATION

### Le plan de communication

Sur la base des orientations définies par les Elu(e)s, le SATESE 37 établit chaque année son plan de communication. Ce document reprend l'ensemble des actions chargées de promouvoir le syndicat.

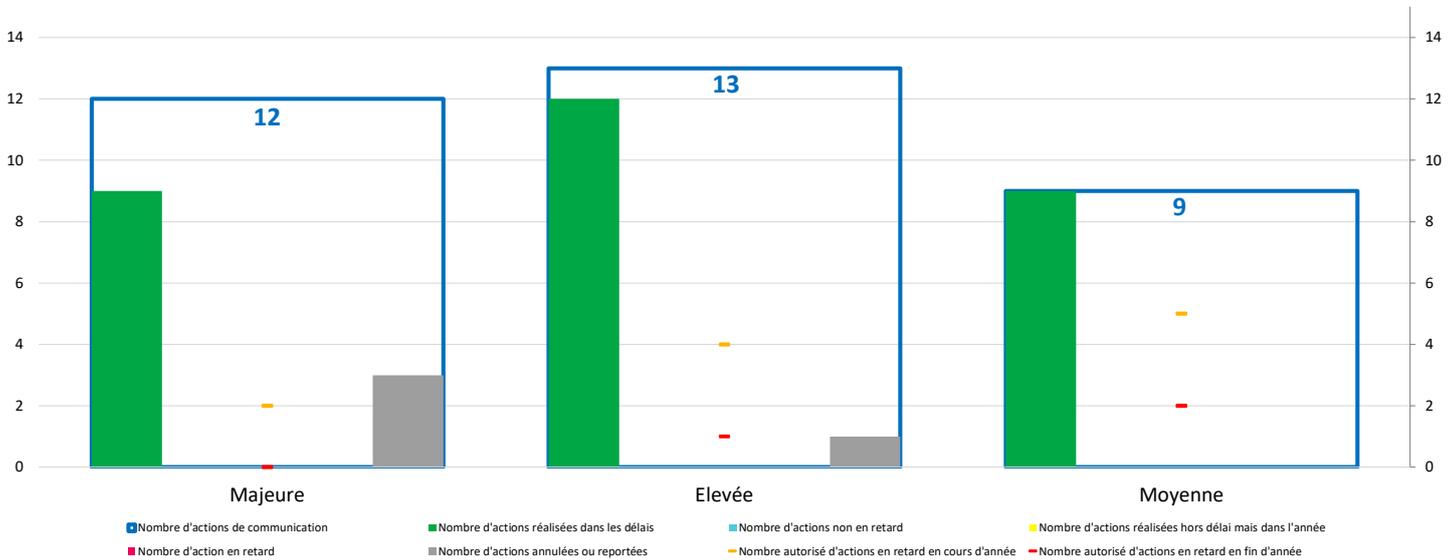
En 2022, ce plan s'est une nouvelle fois articulé autour de 3 objectifs :

- informer, en rendant compte de la performance du SATESE 37, des orientations prises par les Élus et en faisant mieux connaître le syndicat et ses missions,

- échanger, en entretenant les relations avec les collectivités, les usagers et les partenaires,
- recueillir, en étant à l'écoute des « besoins » et des « retours ».

Avec un volet conséquent d'actions (34), le syndicat a obtenu un taux de réalisation de 88% (30).

Suivi des 34 actions de communication en fonction de leur criticité



### Les supports



# LES MOYENS

## L'ÉCOUTE CLIENT

### Les fiches écoute

47 sollicitations ont été écrites en 2022 par nos clients et partenaires, auxquelles nous pouvons ajouter 17 réclamations orales portant spécifiquement sur les coûts de nos prestations. Une base conséquente de 64 enregistrements, qui demeure néanmoins en deçà des résultats observés les années précédentes (avec 81 enregistrements en 2021). Cette baisse corrèle avec la diminution du nombre de visites réalisées en ANC sur la même période (cf. Page 12), cette activité étant, de par le nombre important d'interlocuteurs rencontrés, le premier pourvoyeur de « retours » (à hauteur des 2/3).

Le fond de ces 64 requêtes met sur le devant un SATESE 37 « professionnel », apprécié en situation et au travers de ses rendus (rapports, documentation, exposés). La qualité de l'écoute des agents est également soulignée, que ce soit au niveau de l'accueil ou de l'accompagnement (considération des difficultés rencontrées par les usagers).

Outre ces « Satisfactions », le nombre de « Demandes » est également intéressant. Non seulement celui-ci enrichit le carnet des commandes « classiques », mais il assoit également l'expertise des techniciens en les sollicitant sur des cas spécifiques. Autre aspect, ces « Demandes » sont aussi le reflet des éléments de contexte, comme l'augmentation de la sensibilité et du volume des données dématérialisées. Pour exemples, le SATESE 37 a été sollicité, pour une récupération de « datas » comme suite à une cyberattaque, ou encore pour fournir, voire faire évoluer des données comptables.

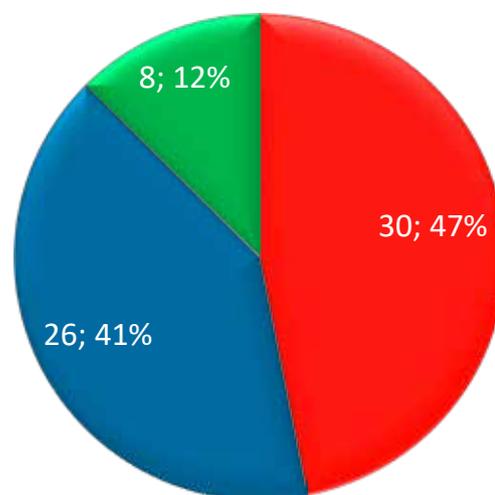
Le point d'écueil (les « Réclamations ») se situe essentiellement sur la perception du coût des prestations proposées. Ainsi, 13 usagers critiquent la somme demandée pour le contrôle de fonctionnement (ANC), 8 se plaignent du tarif des contrôles sur le « neuf » (ANC), 4 incriminent le prix du diagnostic immobilier (ANC) et 1 personne pointe le montant du contrôle de raccordement (AC). Soit 26 réclamations qui représentent moins de 1% des visites effectuées par les services du SATESE 37.

Sur la forme, les délais de réponse aux sollicitations (« Satisfactions » exclues) font l'objet d'une surveillance. Ainsi, en fonction de la difficulté estimée et de la disponibilité des agents, un délai de réponse est assigné à chaque sollicitation. Enfin, lorsque le temps nécessaire au traitement est jugé potentiellement supérieur à une dizaine de jours, un Accusé Réception est délivré, afin d'en informer le correspondant. Sur l'année 2022, les délais moyens pour transmettre un A-R et une réponse complète étaient respectivement de 6,5 et 29 jours. Là encore, ces chiffres sont

à interpréter au regard des disponibilités constatées sur l'exercice, notamment en ANC.

Ainsi, l'écoute client se révèle être un pan important de l'amélioration continue, car non seulement, elle permet de recenser les points faibles et forts perçus par nos clients et partenaires, mais encore, elle offre la possibilité d'évaluer la réactivité de notre système qualité.

Répartition des différents type de sollicitations (2022)



■ Réclamations ■ Demandes ■ Satisfactions

### Les témoignages

« Suite à un diagnostic ANC, je tiens à souligner les qualités professionnelles et humaines de l'équipe du SPANC-SATESE 37. Je remercie les secrétaires pour leur amabilité et leur empathie, ainsi que le technicien pour sa réactivité hors pair et son professionnalisme. Quel confort de communiquer avec des professionnels avenants, bienveillants et à l'écoute ! »

*Marie-Odile ARNAL, usager ANC*

« Je souhaite souligner ma satisfaction quant au travail réalisé par le SATESE 37 sur la station de Bossée qui a connu d'importants dysfonctionnements fin 2021, tout particulièrement la qualité du rapport annuel dans lequel l'ensemble des problèmes rencontrés est clairement exposé, ainsi que des propositions d'amélioration. »

*Aurore GUILBERT, responsable exploitation à la CC Loches Sud Touraine*

« Dans le cadre du raccordement d'un chai au réseau d'assainissement de la commune, je remercie infiniment le SATESE 37 pour son intervention, ainsi que son compte-rendu. »

*Patrice TARBE DE SAINT HARDOUIN, 4<sup>e</sup> Adjoint de la commune de Vernou-sur-Brenne*

# LES MOYENS

## LA CERTIFICATION



### La démarche de Responsabilité Sociétale de l'Organisation SATESE 37

#### Quels avantages ?

L'intérêt d'une telle démarche prend généralement pour source une sensibilité des acteurs à l'environnement et plus globalement à l'éthique. Des notions qui font écho au fondement même du SATESE 37, ses valeurs visant à la préservation de l'environnement dans le cadre d'un service public. Mais cette appétence du SATESE 37 est également inspirée par les évolutions de contexte.

À l'international d'abord, avec, les « Sommets de la terre » (formalisation de l'Agenda 21), la « Commission mondiale sur l'environnement et le développement » (évocation du développement durable) ou encore les « Accords de Paris » (plan d'action).

À l'échelle nationale ensuite, avec des évolutions réglementaires qui influencent notablement, la gouvernance des organisations, les relations et conditions de travail (loi transformation de la fonction publique), les questions relatives aux consommateurs (loi AGECE), l'implication auprès des communautés et le développement local (contrat de relance et de transition écologique), la considération des impacts sur l'environnement (loi climat et résilience) ... Des exigences légales que les qualificateurs pourront confondre avec celles de la « norme RSO » (l'ISO 26000). Autrement dit, la spécificité des activités du SATESE 37 et le respect de la réglementation induisent, de fait, un engagement RSO..., alors pourquoi ne pas l'afficher haut et clair ?

#### Quels moyens ?

Les premiers objectifs RSO (de 2022) ont visé la détermination d'une méthodologie et des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ladite démarche, le point prépondérant devant être la préservation de nos missions, en termes de coût, de qualité et de réactivité.

Des éléments qui nous ont incités à réorienter le temps alloué à « l'administration » de la qualité (audits, revues...), vers la construction de notre RSO.

Par ailleurs, notre faible expérience sur les difficultés inhérentes à cette entreprise nous a amenés à retenir une méthodologie projet avec un focus particulier sur la méthode « AGILE ». Ainsi des groupes de travail pluridisciplinaires ont été constitués, puis formés, à l'auto-organisation et à un fonctionnement itératif axé sur une communication régulière avec un Comité de Pilotage (constitué d'élus du Comité Directeur).

#### Quelles priorités ?

En phase avec les éléments déclencheurs du projet, les 3 déterminants retenus pour sérier les premières thématiques à travailler ont été, les évolutions réglementaires, la « norme RSO » (ISO 26000), et les éventuelles évolutions de contextes (les « aléas »). En second lieu, la détermination de buts propres à chaque thématique a conduit à l'élaboration de règles. Ainsi les objectifs se doivent d'être rapidement opérationnels, concrets et d'une plus-value évidente, ceci afin de favoriser l'adhésion des agents.

Une base de réflexion qui a mis en avant les « Achats durables », puisque d'une part, ils sont au cœur des évolutions réglementaires et de l'ISO 26000, et d'autre part, leurs conséquences seront aisément perceptibles par tout un chacun.

De même, les travaux déjà initiés sur le volet « social » de la réglementation ont été jugés tout aussi capitaux. Plus précisément, il s'agissait d'œuvrer sur la « protection sociale complémentaire », sur les « lignes directrices de gestion », sur le « RIFSEEP » et sur le « télétravail ».

Les aléas enfin, n'auront pas été en reste, puisque les consignes du gouvernement survenues fin 2022, ciblant les économies d'énergies, auront réorienté nos ressources (nouveau groupe de travail), au détriment des « Achats durables ».

Comme on le voit, notre planification pour la démarche RSO n'aura pas tardé à subir quelques revers. Pour autant, étonnamment, il semble bien que cela n'ait nui en rien à la motivation des agents, bien au contraire. En cela, avec le recul, et à l'échelle d'une étape intermédiaire d'une année dans notre ambition RSO, je me demande si Oliver Cromwell n'avait pas raison lorsqu'il disait que « Nul ne monte si haut que celui qui ne sait pas où il va ».

*Didier Lorgerie*



# LES MOYENS

## LES PARTENAIRES

Pour le SATESE 37, un partenaire est un **acteur essentiel** dans la capacité du syndicat à fournir des services performants et de qualité.

En effet, l'existence de partenariats permet, d'autant plus dans le contexte actuel, de disposer d'apports multiples, tels que la mise à disposition de moyens humains, financiers ou

matériels, de savoir-faire ou de méthodes, voire de conseils ou d'expertise.

Le SATESE 37 tient tout particulièrement à **remercier chacun de ses partenaires** pour sa **confiance**, son **engagement**, ainsi que pour la **plus-value** qu'il a pu apporter au syndicat durant l'année 2022.



# LES FAITS MARQUANTS

## ■ Signature Convention AELB-CD37-SATESE 37



## ■ Revue de direction



## Rencontre OET 41-SATESE 37



## Carrefour des territoires 41



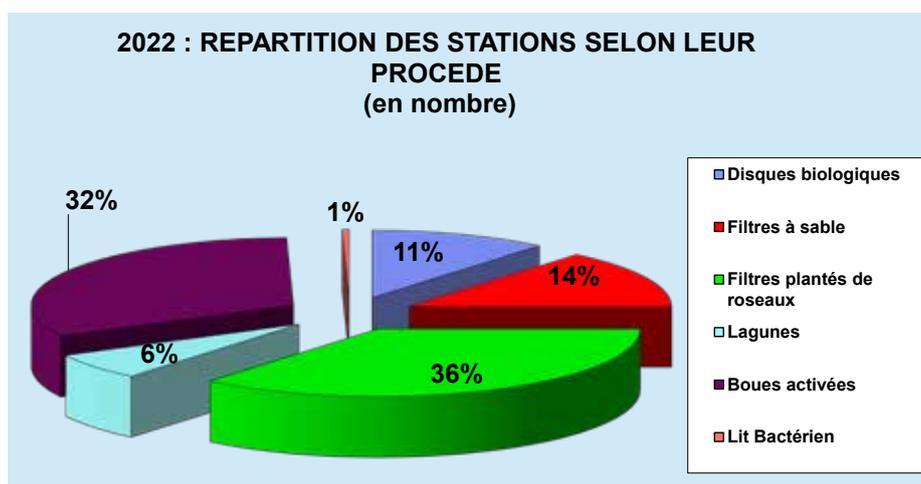
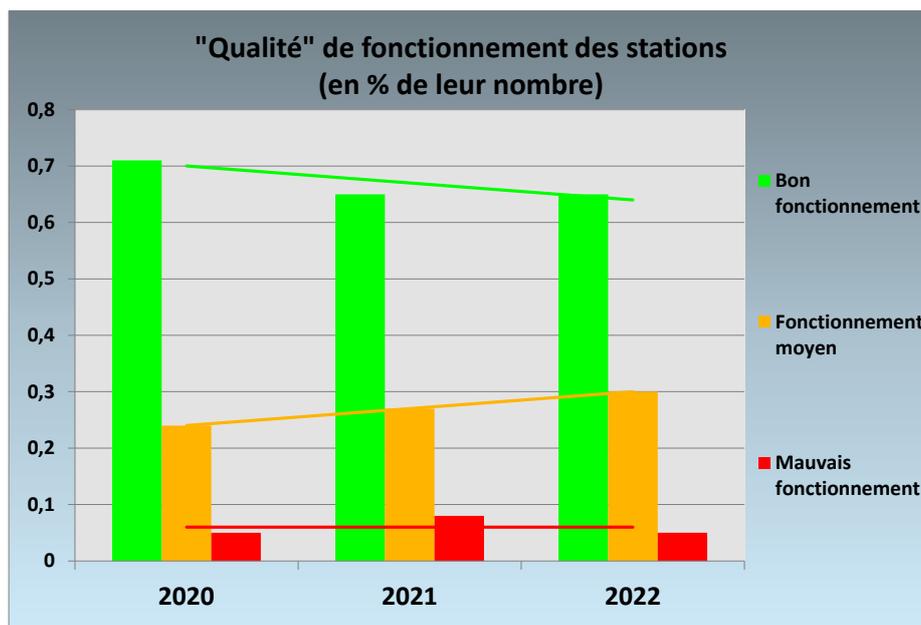
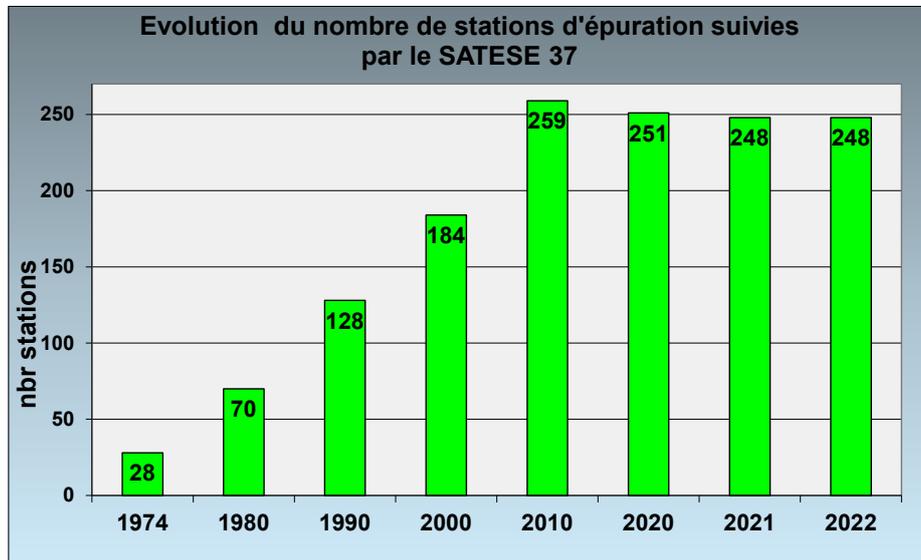
## Formation AMIL-ADAC 37-SATESE 37



# ANNEXE 1

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

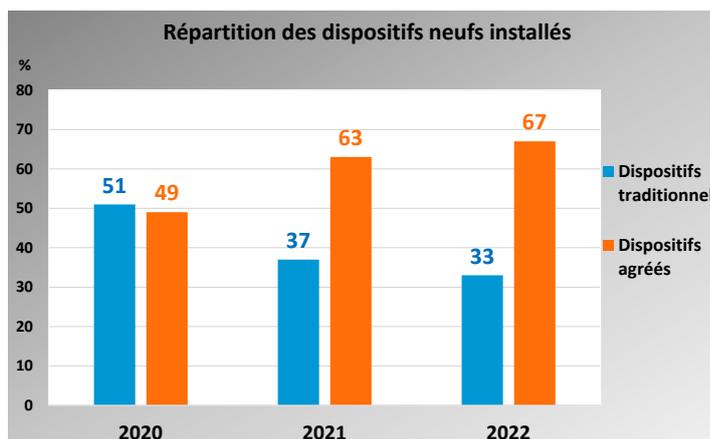
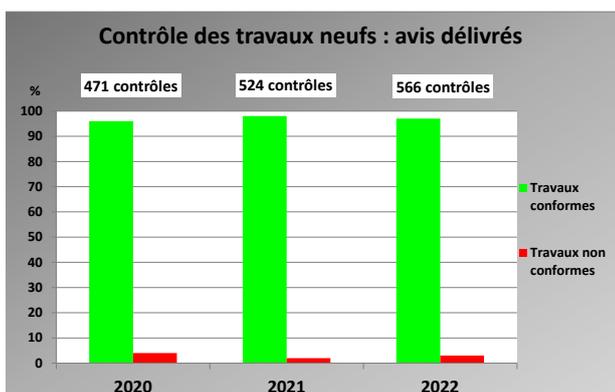
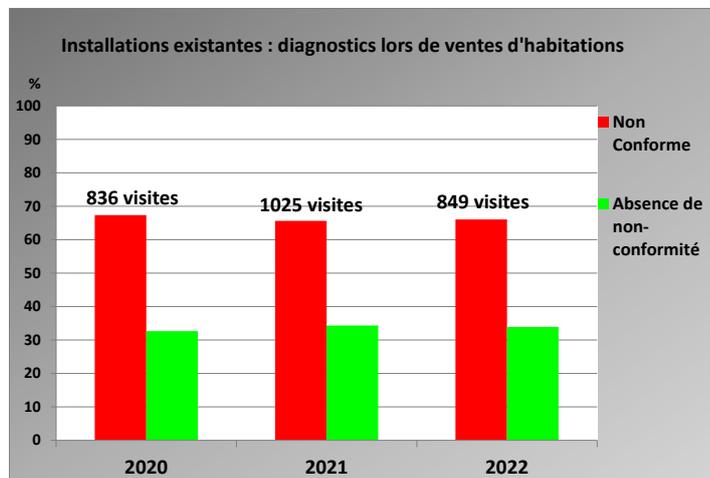
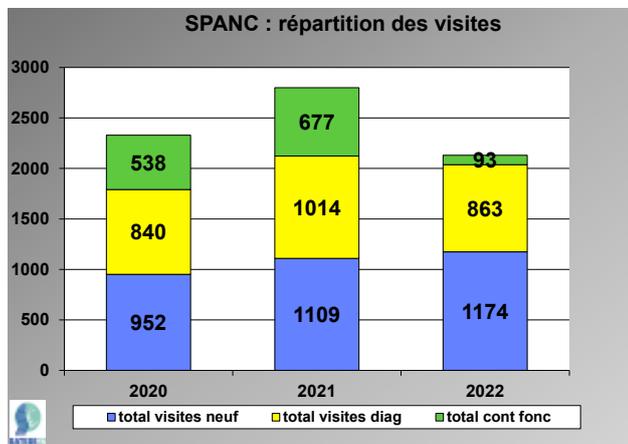
### Données complémentaires



# ANNEXE 2

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### Données complémentaires



### Adaptation, agilité, solidarité et mutualisation... au service des adhérents et usagers

Attentif aux besoins des territoires et aux enjeux de demain, le SATESE 37 continue d'écouter, de s'adapter et de faire évoluer son offre de prestations... tout en s'appuyant sur ses valeurs (proximité, indépendance, expertise, solidarité, service public).

En assainissement collectif, la troisième compétence relative au contrôle de branchement, mise en place en 2021, a vu sa déclinaison opérationnelle sur une année pleine en 2022. Désormais, ce sont plus de 40 collectivités qui nous font confiance en adhérant à cette compétence. Suite à différentes sollicitations, le Syndicat a proposé en 2022 une journée de formation des préposés de stations d'épuration ; très appréciée par les participants, cette action sera reconduite en 2023. Parallèlement, la journée de formation des Elu(e)s (animée conjointement avec l'ADAC 37) ainsi que la prestation demandée par la Direction Départementale des Territoires (accompagnement sur la conformité des stations, rapport sur l'état de l'assainissement collectif dans le 37) ont été reconduites en 2022, signe de la confiance renouvelée. Et le partenariat avec

l'ADAC 37 se poursuit, permettant d'apporter aux collectivités du département une offre d'ingénierie structurée et mutualisée.

En assainissement non collectif, 2022 a vu malheureusement la fin des opérations de réhabilitation, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) ne finançant plus ce type d'opérations. Néanmoins, entre 2018 et 2021, en signant une convention avec cet organisme, le SPANC-SATESE 37 a accompagné 432 usagers dans la réhabilitation de leur dispositif d'assainissement en leur faisant bénéficier des aides financières de l'AELB. Le SPANC-SATESE 37 restera attentif au prochain programme de l'AELB (2025-2030) et se tiendra prêt si ce type d'opérations est reconduit. Dernier point révélateur des valeurs portées par le Syndicat : si la structure n'est pas épargnée par les mouvements de personnel et surtout par les difficultés de recrutement, les équipes en place, s'adaptent, s'organisent et s'entraident pour ne pas annuler de visites programmées chez les usagers. Ce fut encore le cas en 2022, malgré plus de 2300 visites réalisées. Je tiens particulièrement à les féliciter et les remercier pour assurer la continuité de service et ne pas pénaliser les usagers.

Stéphane Jayle

# SATESE 37

Syndicat d'assistance technique  
pour l'épuration et le suivi des eaux  
d'Indre-et-Loire

Domaine d'activités Papillon

3, rue de l'aviation

37082 TOURS Cedex 2

Tel.: 02 47 29 47 37 - Fax.: 02 47 29 47 38

satese37@satese37.fr - www.satese37.fr

